

Calendrier des procédures

Université Paris Nanterre

Campagne 2025–2026

Ce calendrier 2025/2026 accompagne le document
« Procédures UPN » consultable :

candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr

Il détaille, en fonction de votre situation, les démarches
à entreprendre pour toutes les procédures d'inscription.

Sommaire

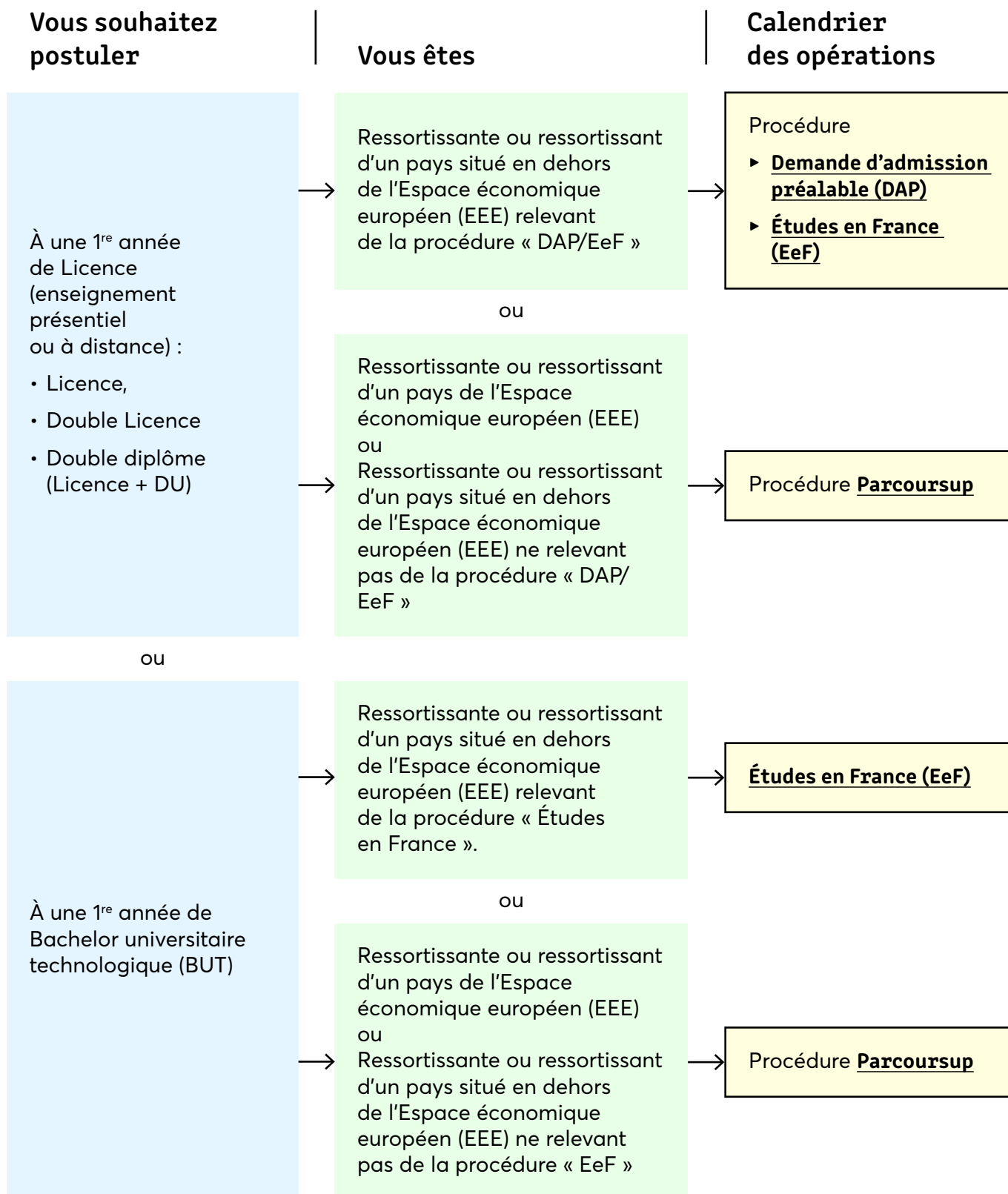
1. Déposer une candidature	3
2. Présenter une demande d'année de césure ou réintégrer UPN après une année de césure	11
3. Présenter un recours suite à une décision de refus d'admission.....	13
4. Réaliser une première inscription à UPN en 2025/2026.....	15
5. Renouveler une inscription en 2025/2026 pour les étudiants inscrits à UPN en 2024/2025 & anciens étudiants d'UPN (après une interruption d'études d'au moins un an).....	18
6. Présenter une demande d'inscription ou réinscription tardive.....	23
7. Présenter une demande de réorientation en licence 1 à l'issue du premier semestre.....	26
8. Présenter une demande d'annulation d'inscription avec remboursement d'une partie des droits	28
9. Demander un maintien dans la formation	30

1. Déposer une candidature

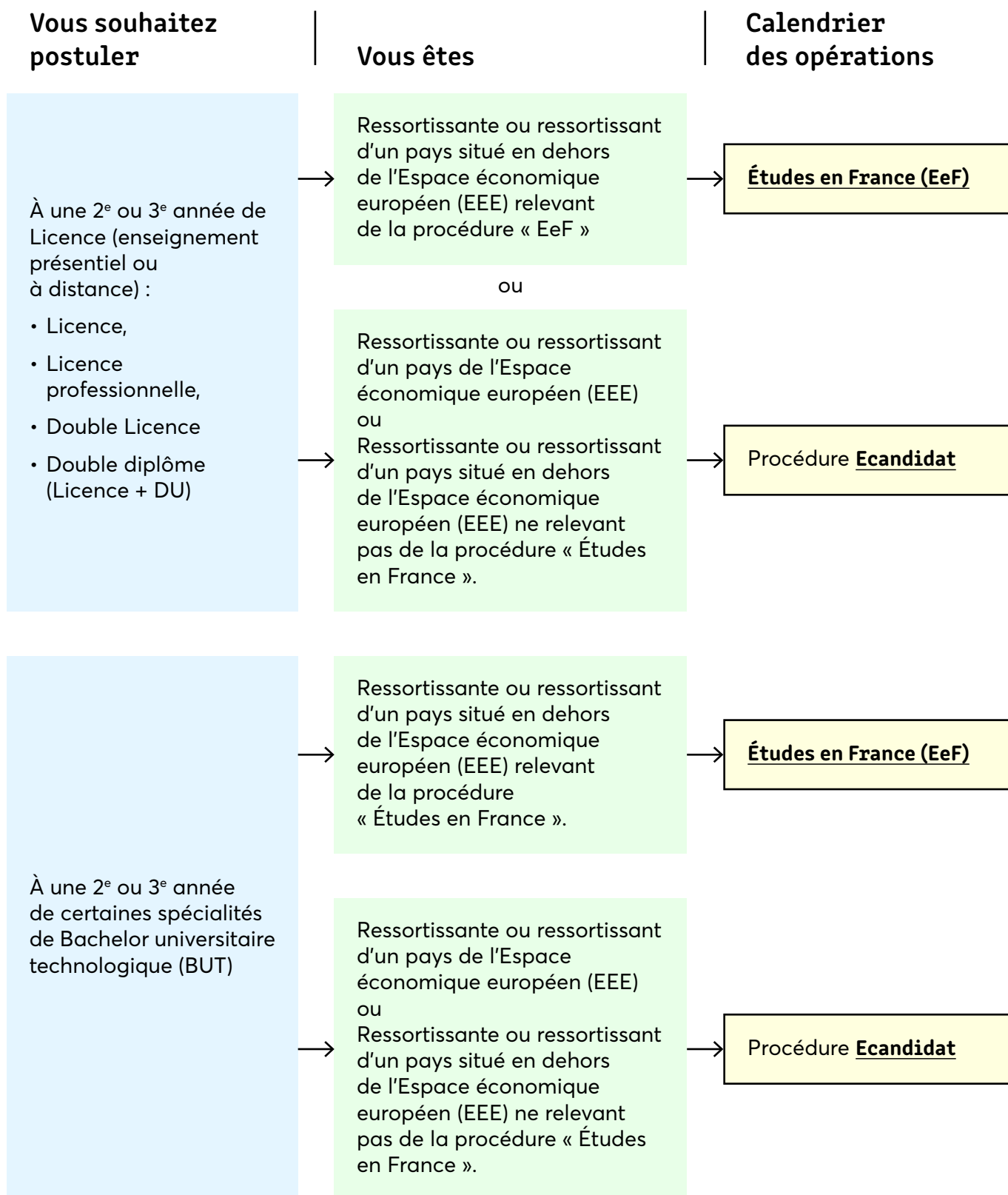
Candidate ou candidat à une 1^{re} inscription à UPN ou ancienne étudiante ou ancien étudiant UPN en renouvellement d'inscription
(après une interruption d'études d'au moins un an hors césure) 4

Étudiantes ou étudiants UPN inscrits en 2024/2025 postulant en 2025/2026 à formation soumise à l'instruction d'un dossier de candidature (1^{re} demande d'inscription ou demande de réorientation) 9

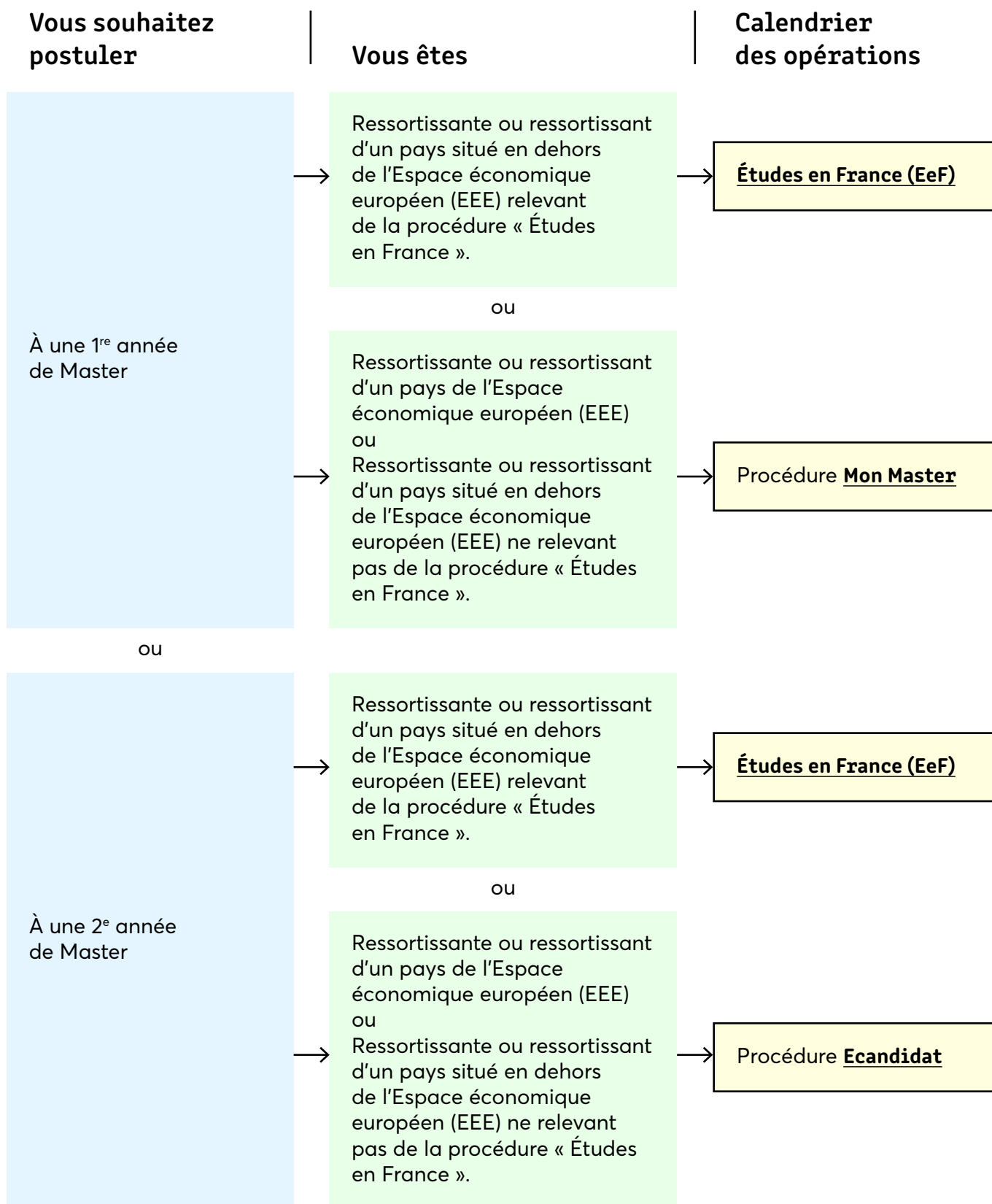
Candidate ou candidat à une 1^{re} inscription à UPN ou ancienne étudiante ou ancien étudiant UPN en renouvellement d'inscription (après une interruption d'études d'au moins un an hors césure)



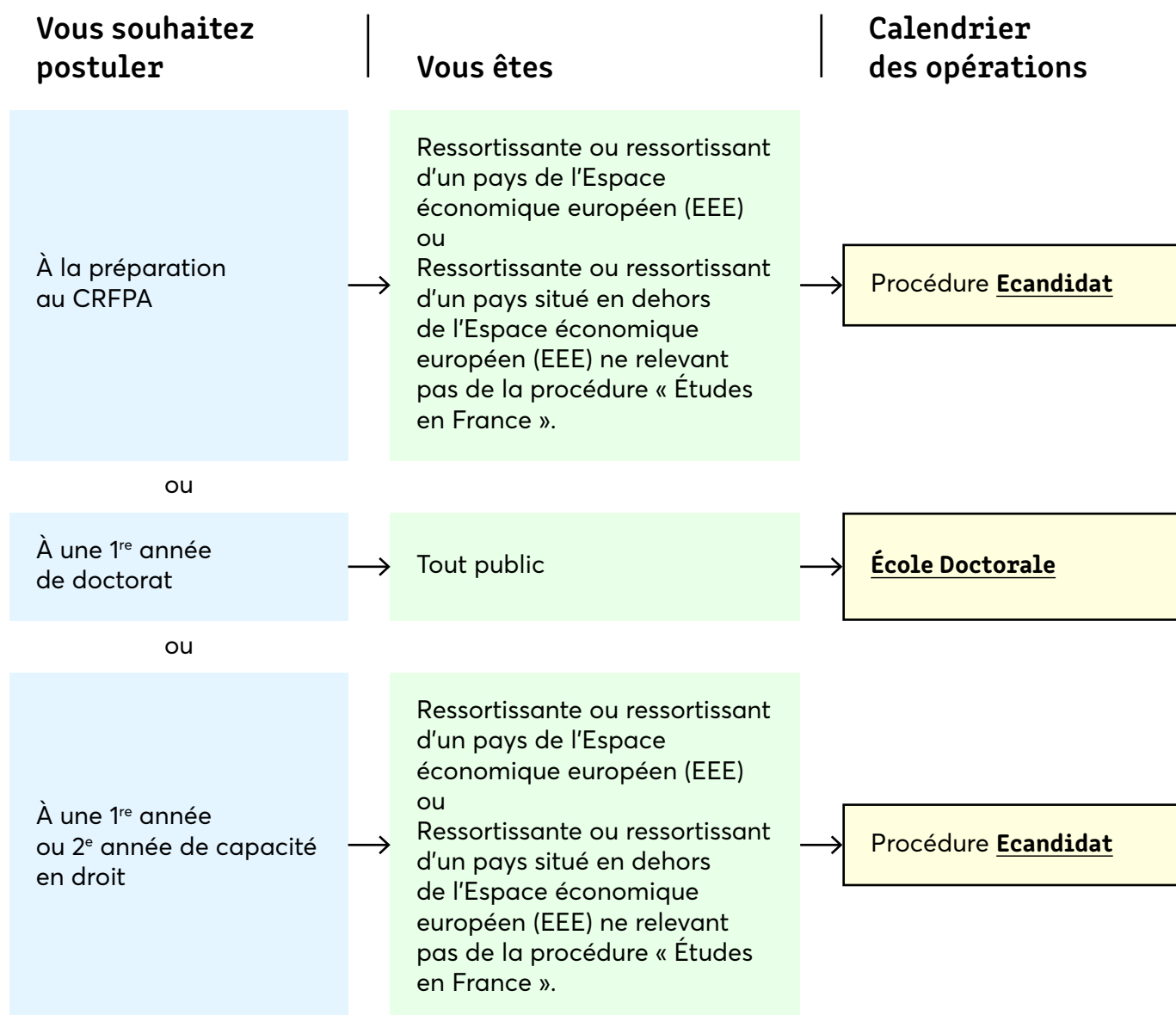
Candidate ou candidat à une 1^{re} inscription à UPN ou ancienne étudiante ou ancien étudiant UPN en renouvellement d'inscription (après une interruption d'études d'au moins un an hors césure)



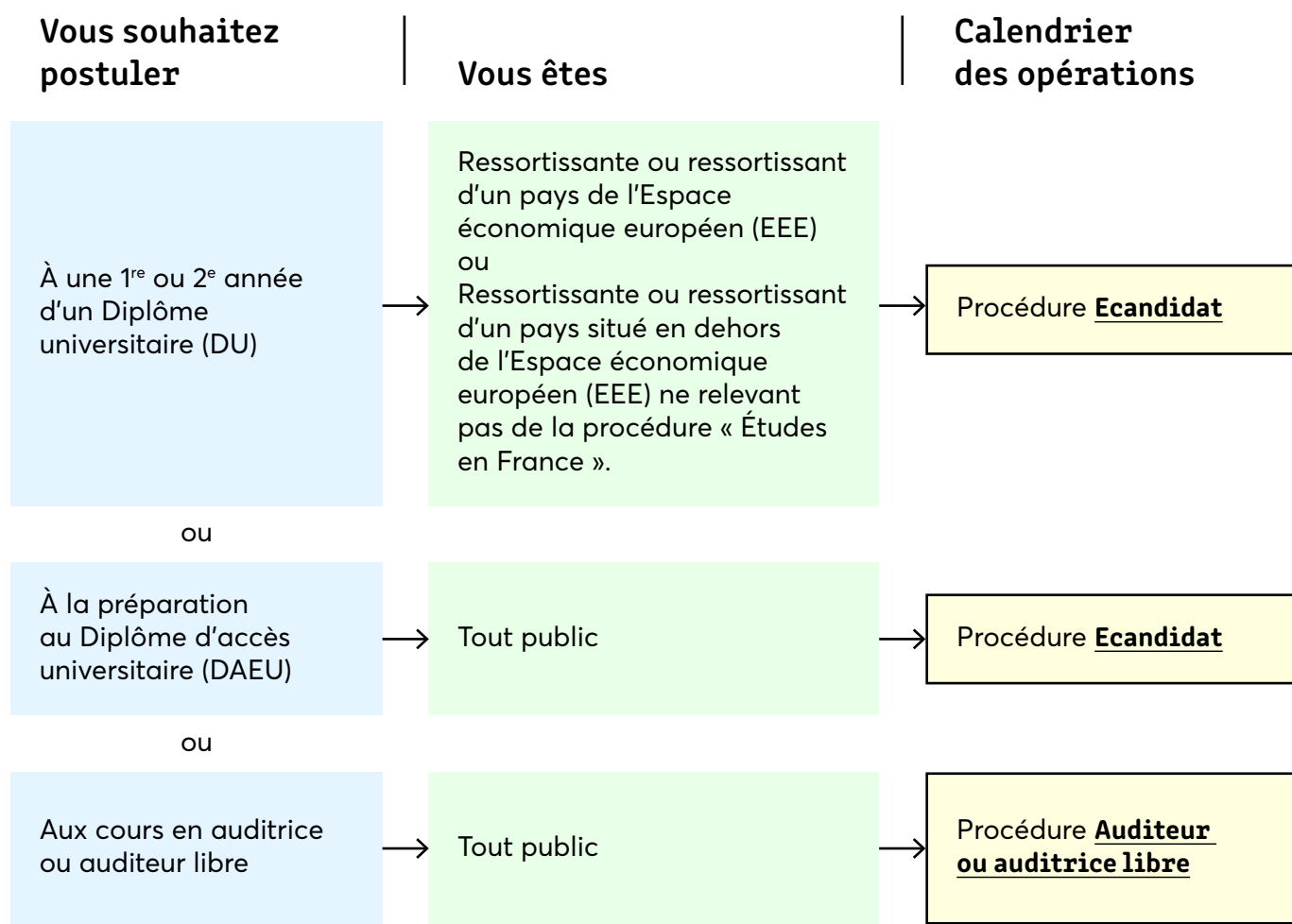
Candidate ou candidat à une 1^{re} inscription à UPN ou ancienne étudiante ou ancien étudiant UPN en renouvellement d'inscription (après une interruption d'études d'au moins un an hors césure)



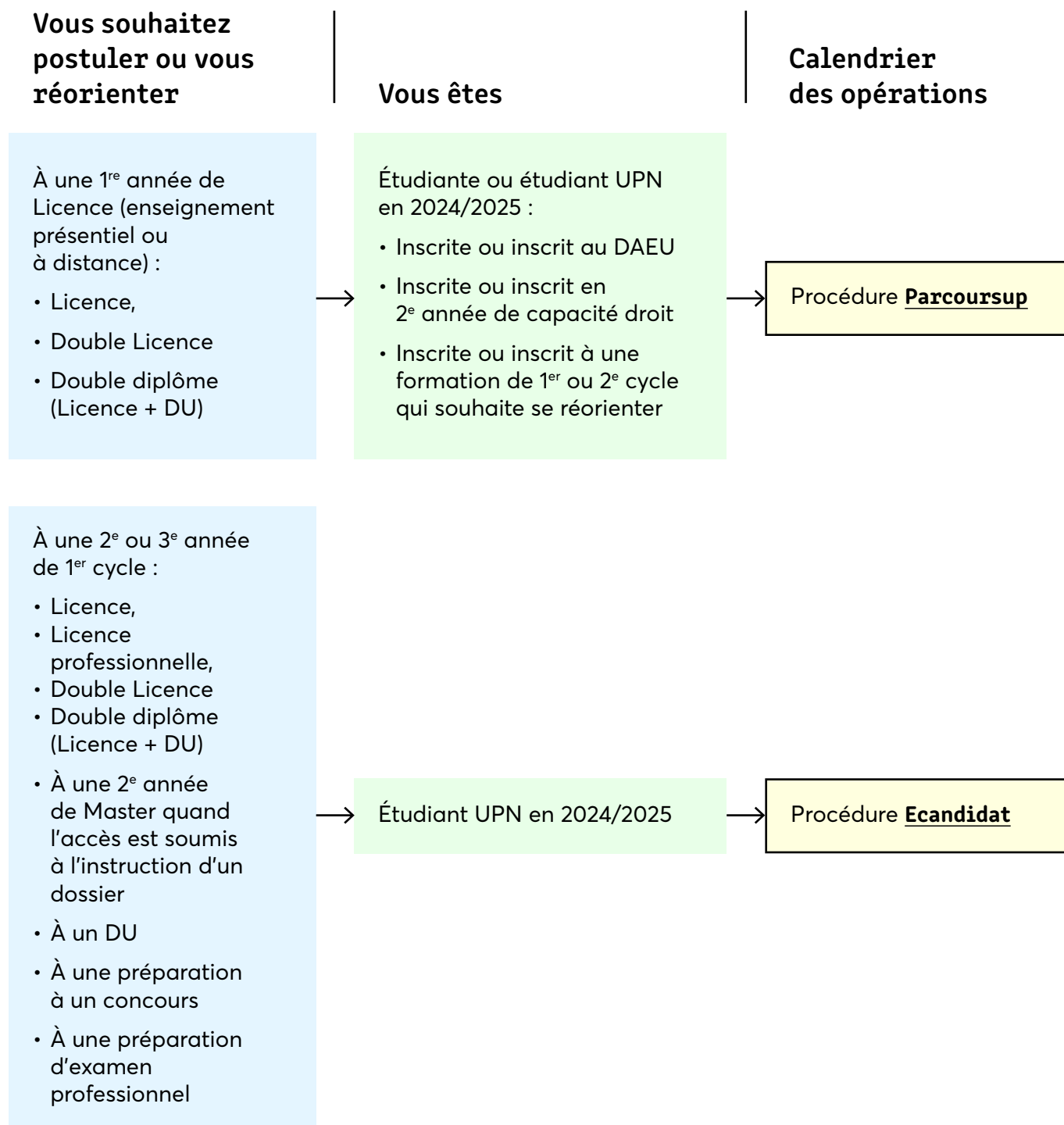
Candidate ou candidat à une 1^{re} inscription à UPN ou ancienne étudiante ou ancien étudiant UPN en renouvellement d'inscription (après une interruption d'études d'au moins un an hors césure)



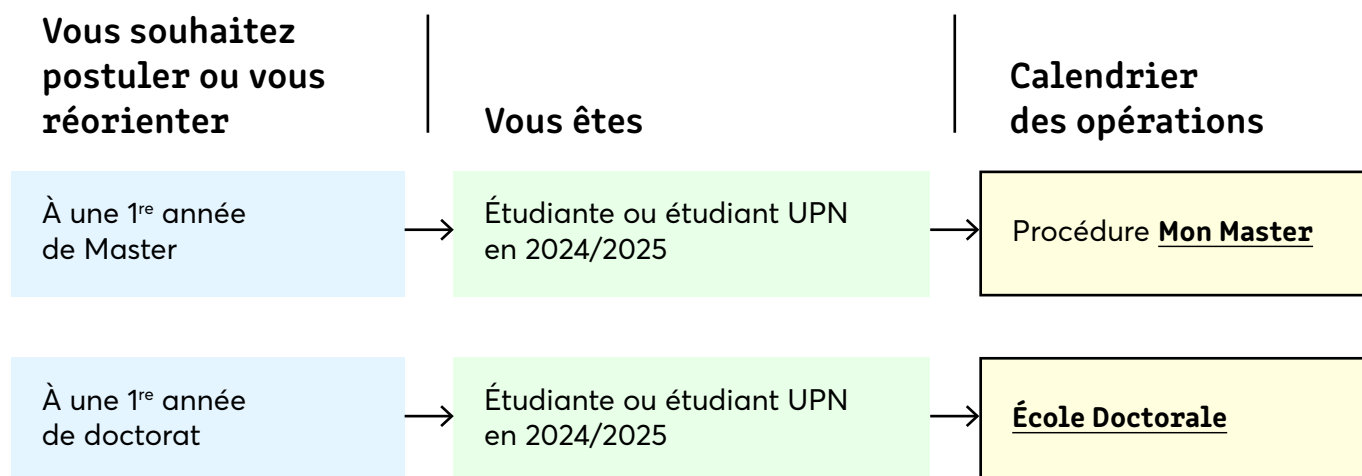
Candidate ou candidat à une 1^{re} inscription à UPN ou ancienne étudiante ou ancien étudiant UPN en renouvellement d'inscription (après une interruption d'études d'au moins un an hors césure)



Étudiante ou étudiant UPN inscrit en 2024/2025 postulant en 2025/2026 à une formation soumise à l’instruction d’un dossier de candidature (1^{re} demande d’inscription ou demande de réorientation)



Étudiante ou étudiant UPN inscrit en 2024/2025 postulant en 2025/2026 à formation soumise à l’instruction d’un dossier de candidature (1^{re} demande d’inscription ou demande de réorientation)





2. Présenter une demande d'année de césure ou réintégrer UPN après une année de césure

Vous souhaitez

Vous êtes

Calendrier des opérations

Demander une année
de césure :

- Dès le début de la L1
- Entre L1 et L2 : avec L1 entièrement validée et admission en L2
- Entre L2 et L3 : avec L2 entièrement validée et admission en L3
- Entre L3 et M1 : avec L3 entièrement validée et admission en M1
- Entre M1 et M2 : avec M1 entièrement validé et admission en M2

ou

Demander une année
de césure en Doctorat

ou

Réintégrer UPN après
une année de césure
en 2024-2025

- Étudiante ou étudiant primo-entrant
- Étudiante ou étudiant inscrit en 2024-2025 à UPN
- Étudiante ou étudiant inscrit antérieurement à UPN (après au moins une année d'interruption)

ou

Tout public

ou

Étudiante ou étudiant
inscrit en 2024-2025
à UPN en césure

Procédure **Ecandidat**

École Doctorale

Pour les cycles Licence et Master, en vue de la réinscription, l'étudiante ou l'étudiant doit contacter le secrétariat pédagogique avant la date limite fixée par l'Université. Les modalités de la réinscription seront précisées par le secrétariat pédagogique de votre UFR :

Unité de Formation et de Recherche (UFR) - INTERNET UPN

Pour le doctorat, les doctorantes et doctorants inscrits en césure à UPN qui souhaitent réintégrer leur formation doctorale doivent en faire la demande auprès de leur **École Doctorale** de rattachement avant la date limite fixée par l'Université.

3. Présenter un recours suite à une décision de refus d'admission

Vous souhaitez

Déposer un recours suite à une décision de refus d'admission aux niveaux suivants :

- Licence
- Licence professionnelle
- Double Licence
- Double diplôme (Licence + DU)
- Master 1 ou 2
- DU
- Préparation à un concours
- Préparation à un examen professionnel
- DAEU

Vous êtes

Candidate ou candidat à une inscription administrative qui a reçu une décision défavorable (refus d'admission)

Calendrier des opérations

Dans un délai de 2 mois à compter de la notification de refus, dépôt sur la rubrique Candidatures :

candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr

4. Réaliser une première inscription à UPN en 2025/2026

Vous souhaitez effectuer une première inscription à UPN

Vous êtes

Calendrier des opérations

À l'un des niveaux suivants :

- Licence, BUT
- Licence professionnelle
- Double Licence
- Double diplôme (Licence + DU)
- Master 1 et 2

Étudiante ou étudiant primo-entrant (première inscription à UPN) autorisé à s'inscrire.

Connectez-vous sur le site : **iaprime.parisnanterre.fr**

Inscriptions en ligne du 7 au 23 juillet puis du 25 août au 19 septembre 2025. La date limite des inscriptions administratives des étudiantes et étudiants bénéficiaires d'une autorisation d'inscription est le 19 septembre 2025.

ou

À l'un des niveaux suivants :

- En Doctorat
- À la préparation à l'examen d'entrée au CRFPA
- À la préparation au Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

Étudiante ou étudiant primo-entrant (première inscription à UPN) autorisé à s'inscrire.

Connectez-vous sur le site : **iaprime.parisnanterre.fr**

Inscriptions en ligne du 7 au 23 juillet puis du 25 août au 5 décembre 2025. La date limite des inscriptions administratives des étudiantes et étudiants bénéficiaires d'une autorisation d'inscription est le 5 décembre 2025.

Vous souhaitez effectuer une première inscription à UPN

Vous êtes

Calendrier des opérations

À un DU

Étudiante ou étudiant primo-entrant (première inscription à UPN) autorisé à s'inscrire.

Contactez l'UFR gestionnaire de cette formation :

Unité de Formation et de Recherche (UFR) - INTERNET UPN

Pour les étudiants qui débiteront leur DU au semestre 1 :

Inscriptions en ligne du 7 au 23 juillet puis du 25 août au 19 septembre 2025. La date limite des inscriptions administratives des étudiantes et étudiants bénéficiaires d'une autorisation d'inscription est le 19 septembre 2025.

ou

À une préparation à un concours

Étudiante ou étudiant primo-entrant (première inscription à UPN) autorisé à s'inscrire.

Contactez :

L'UFR ou L'IPAG gestionnaire de cette formation :

Unité de Formation et de Recherche (UFR) - INTERNET UPN

Le SUFOM : **sufom@liste.parisnanterre.fr**

Site internet : **sufom.parisnanterre.fr**

Inscriptions en ligne du 7 au 23 juillet puis du 25 août au 19 septembre 2025. La date limite des inscriptions administratives des étudiantes et étudiants bénéficiaires d'une autorisation d'inscription est le 19 septembre 2025.

**5. Renouveler une inscription
en 2025/2026 pour les
étudiants inscrits à UPN
en 2024/2025 & anciens
étudiants d'UPN**

(après une interruption
d'études d'au moins un an)

Vous souhaitez renouveler une inscription à UPN

Vous êtes

Calendrier des opérations

À l'un des niveaux suivants :

- Licence
- Licence professionnelle
- Double Licence
- Double diplôme (Licence + DU)
- Master 1 et 2

Étudiante ou étudiant inscrit à UPN en 2024/2025 autorisé à se réinscrire

Connectez-vous à votre **portail étudiant**

La date limite des inscriptions administratives des étudiantes et étudiants est le 19 septembre 2025 sur votre portail étudiant.

Étudiante ou étudiant d'UPN non inscrit en 2024/2025 (« revenants ») autorisé à se réinscrire après un an d'interruption d'études

Inscription en présentiel après avoir pris un rendez-vous : **candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr**

La date limite des inscriptions administratives des étudiantes et étudiants bénéficiaires d'une autorisation d'inscription est le 19 septembre 2025.

ou

À l'un des niveaux suivants :

- En Doctorat
- À la préparation à l'examen d'entrée au CRFPA,
- À la préparation au Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

Étudiante ou étudiant inscrit à UPN en 2024/2025 autorisé à se réinscrire

Connectez-vous à votre **portail étudiant**

La date limite des inscriptions administratives des étudiantes et étudiants est le 5 décembre 2025 sur votre portail étudiant.

Étudiante ou étudiant d'UPN non inscrit en 2024/2025 (« revenants ») autorisé à se réinscrire après un an d'interruption d'études

Inscription en présentiel après avoir pris un rendez-vous : **candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr**

La date limite des inscriptions administratives des étudiantes et étudiants bénéficiaires d'une autorisation d'inscription est le 5 décembre 2025.

Vous souhaitez renouveler une inscription à UPN

Vous êtes

Calendrier des opérations

À une formation qui débute au 2^e semestre

Étudiante ou étudiant inscrit à UPN en 2024/2025 autorisé à se réinscrire

Inscription en présentiel après avoir pris un rendez-vous :

candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr

L'inscription devra être finalisée au plus tard le 30 janvier 2026

Étudiante ou étudiant d'UPN non inscrit en 2024/2025 (« revenants ») autorisé à se réinscrire après un an d'interruption d'études

ou

À l'une des formations :

- BUT de l'IUT de Ville-d'Avray
- Licences professionnelles de l'IUT de Ville-d'Avray

Étudiante ou étudiant inscrit à l'IUT Ville-d'Avray en 2024/2025

Connectez-vous à votre **portail étudiant**

La date limite des inscriptions administratives des étudiantes et étudiants bénéficiaires est le 19 septembre 2025 sur votre portail étudiant

Étudiante ou étudiant d'UPN non inscrit en 2024/2025 (« revenant ») autorisé à se réinscrire après un an d'interruption d'études

Contactez le secrétariat pédagogique de l'UFR concernée :

Unité de Formation et de Recherche (UFR) - INTERNET UPN

Vous souhaitez renouveler une inscription à UPN

Vous êtes

Calendrier des opérations

À l'un des niveaux suivants :

- Master 1 UFR SITEC
- Master 2 UFR SITEC

Étudiante ou étudiant inscrit à UPN en 2024/2025

Connectez-vous à votre **portail étudiant**

La date limite des inscriptions administratives des étudiantes et étudiants bénéficiaires est le 19 septembre 2025 sur votre portail étudiant

Étudiante ou étudiant d'UPN non inscrit en 2024/2025 (« revenant ») autorisé à se réinscrire après un an d'interruption d'études

Contactez le secrétariat pédagogique de l'UFR concernée :

Unité de Formation et de Recherche (UFR) - INTERNET UPN

ou

À un DU

Étudiante ou étudiant inscrit à UPN en 2024/2025

Contactez l'UFR gestionnaire de cette formation :

Unité de Formation et de Recherche (UFR) - INTERNET UPN

Pour les étudiants qui débiteront leur DU au semestre 1 :

Inscriptions en ligne du 7 au 23 juillet puis du 25 août au 19 septembre 2025. La date limite des inscriptions administratives des étudiantes et étudiants bénéficiaires d'une autorisation d'inscription est le 19 septembre 2025.

Vous souhaitez renouveler une inscription à UPN

Vous êtes

Calendrier des opérations

À une préparation à un concours

Étudiante ou étudiant inscrit à UPN en 2024/2025

Étudiante ou étudiant d'UPN non inscrit en 2024/2025 (« revenant ») autorisé à se réinscrire après un an d'interruption d'études

Contactez :

L'UFR ou L'IPAG gestionnaire de cette formation :

Unité de Formation et de Recherche (UFR) - INTERNET UPN

Le SUFOM : sufom@liste.parisnanterre.fr

Site internet : sufom.parisnanterre.fr

Inscriptions en ligne du 7 au 23 juillet puis du 25 août au 19 septembre 2025. La date limite des inscriptions administratives des étudiantes et étudiants bénéficiaires d'une autorisation d'inscription est le 19 septembre 2025.

6. Présenter une demande d'inscription ou réinscription tardive

Vous souhaitez présenter une demande d'inscription ou réinscription tardive

Vous êtes

Calendrier des opérations

À l'un des niveaux suivants :

- Licence, BUT
- Licence professionnelle
- double Licence
- Double diplôme (Licence + DU)
- Master 1 et 2
- DU
- Préparation à un concours

Étudiante ou étudiant autorisé à s'inscrire ou se réinscrire qui n'a pas effectué cette démarche dans les délais

Mesure dérogatoire d'inscription administrative tardive, à formuler auprès de l'UFR concernée (**secrétariat pédagogique**) au plus tard le 10 octobre 2025.

L'inscription devra être finalisée au plus tard le 28 novembre 2025. Au-delà de cette date, l'inscription sera annulée.

ou

En Doctorat

Étudiante ou étudiant autorisé à s'inscrire ou se réinscrire qui n'a pas effectué cette démarche dans les délais

Mesure dérogatoire d'inscription administrative tardive, à formuler auprès de l'École Doctorale concernée, au plus tard le 5 décembre 2025.

L'inscription devra être finalisée au plus tard le 9 janvier 2026. Au-delà de cette date, l'inscription sera annulée.

ou

À la préparation à l'examen d'entrée au CRFPA

Étudiante ou étudiant autorisé à s'inscrire ou se réinscrire qui n'a pas effectué cette démarche dans les délais

Mesure dérogatoire d'inscription administrative tardive, à formuler auprès de l'IEJ, au plus tard le 5 décembre 2025.

L'inscription devra être finalisée au plus tard le 9 janvier 2026. Au-delà de cette date, l'inscription sera annulée.

**Vous souhaitez
présenter
une demande
d'inscription
ou réinscription
tardive**

Vous êtes

**Calendrier
des opérations**

À la préparation au
Diplôme d'accès aux
études universitaires
(DAEU)

Étudiante ou étudiant
autorisé à s'inscrire ou
se réinscrire qui n'a pas
effectué cette démarche
dans les délais

Mesure dérogatoire
d'inscription administrative
tardive, à formuler auprès
du DFCA, au plus tard
le 5 décembre 2025.

L'inscription devra être
finalisée au plus tard le
9 janvier 2026. Au-delà de
cette date, l'inscription sera
annulée.

7. Présenter une demande de réorientation en licence 1 à l'issue du premier semestre

Vous souhaitez déposer une demande de réorientation à l'issue du 1^{er} semestre

Vous êtes

Calendrier des opérations

En première année de :

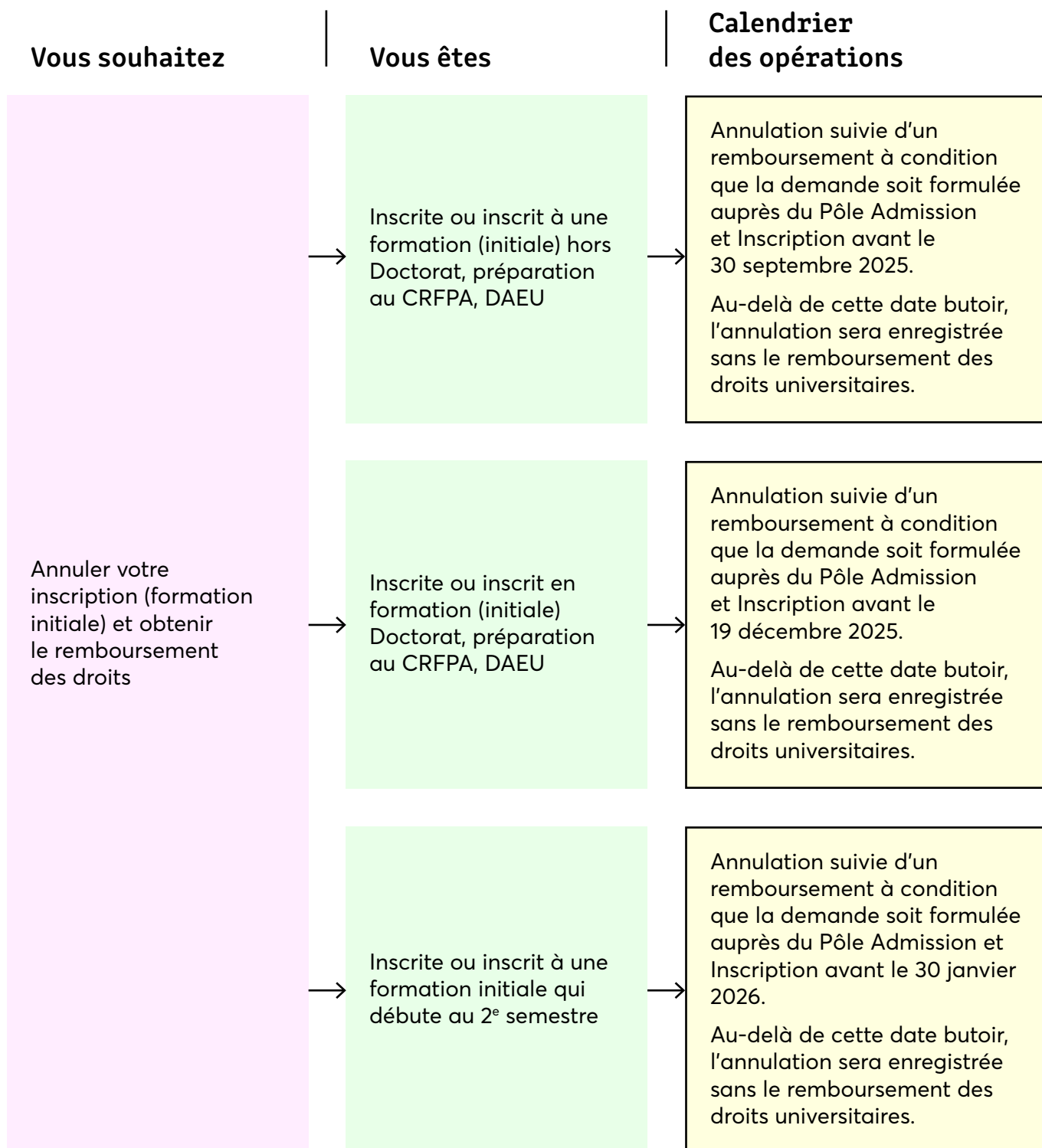
- Licence
- Double Licence
- Double diplôme (Licence + DU)

Étudiante ou étudiant UPN inscrit en première année de licence, de BUT, de double licence ou double diplôme (licence & DU)

Étudiante ou étudiant inscrit en première année de premier cycle en Île-de-France, dans un établissement d'enseignement supérieur qui ne dispense pas la formation que vous souhaitez intégrer à UPN

Procédure **Ecandidat**

8. Présenter une demande d'annulation d'inscription avec remboursement d'une partie des droits



9. Demander un maintien dans la formation

Vous souhaitez demander une demande de maintien dans votre formation

Vous êtes

Calendrier des opérations

- Licence
- Licence professionnelle
- Double Licence
- Double diplôme (Licence + DU)

Étudiante ou étudiant inscrit à UPN en 2024/2025

En juin auprès du **secrétariat pédagogique** de l'UFR

ou

- Master 1
- Master 2

Étudiante ou étudiant inscrit à UPN en 2024/2025

À compter du mois de juin auprès du **secrétariat pédagogique** de l'UFR